

droit, de la vérité, de la justice. Ils ne comprennent plus absolument rien à ce langage : *non est auditus.....*"

— Une nouvelle bien douloureuse a été transmise à tout le monde catholique par les dépêches télégraphiques. Le Pape, disaient ces dépêches, est dangereusement malade et ne quitte plus sa chambre. Cette nouvelle a porté la consternation dans le cœur de tous les catholiques ; et ils ont prié Dieu de leur conserver cette vie si précieuse. Depuis, des dépêches plus récentes ont annoncé qu'un mieux sensible s'est opéré dans la santé du Saint-Père et nous espérons que bientôt, il reprendra sa vigueur habituelle.

Enfin le 20 courant, nous apprenions que le Saint-Père s'était levé et qu'il avait pu dire la messe.

— Après 4 jours de vacances en l'honneur des fêtes de Pâques, nos représentants se sont réunis à Ottawa le 15 du courant, pour continuer leurs importants travaux de législation.

Dans cette séance du 15, aucune question agricole n'a été amenée sur le tapis. Cependant nous ne pouvons pas dire que la séance a été sans utilité. Quoique la classe agricole forme l'immense majorité de la population canadienne, et que ses intérêts soient les seuls véritables, nous sommes toujours heureux lorsque nos législateurs travaillent à améliorer la condition des autres classes de la société. C'est ce qui a été fait à la reprise des travaux de la Session.

Ces réflexions nous sont suggérées par la longue discussion provoquée par la résolution relative à l'inspection du gaz dans les villes. Nos législateurs ont reconnu que le public des grandes villes éprouve de graves inconvénients à n'avoir pour s'éclairer que du gaz de mauvaise qualité et distribué irrégulièrement, et qu'il est désirable qu'on adopte quelque moyen de pourvoir ce public d'une quantité suffisante de gaz de bonne qualité. "Quand le gaz est d'une qualité impure, a dit l'un des orateurs, et qu'il se répand dans l'atmosphère des maisons, il devient très-nuisible à la santé, et alors il est du devoir du Gouvernement de faire des lois pour détruire ces causes de maladies."

Ces raisons, et beaucoup d'autres d'une valeur non moins grandes, ont paru très-concluantes à nos législateurs ; aussi se sont-ils empressés d'adopter la résolution qu'on leur soumettait, et un bill basé sur cette résolution est présenté et lu une première fois.

Cet empressement fait certainement honneur à nos représentants, et les habitants des villes devront leur en être reconnaissants. Nous aussi habitants de la campagne, appartenant à l'importante classe agricole, nous serions au moins aussi reconnaissants, si l'on pensait plus souvent à l'amélioration de notre situation.

La campagne est salubre, et son atmosphère n'a pas besoin d'être purifiée ; mais elle a d'autres besoins que l'on oublie malheureusement. Elle demande que les produits étrangers soient frappés d'un droit égal à celui que les produits canadiens paient à la frontière ; elle demande des débouchés sûrs, par l'établissement des manufactures protégées contre la concurrence étrangère, surtout de ces manufactures qui empruntent leurs matières à l'agriculture ; elle demande des lois contre l'usure ; elle demande plus d'encouragements à la colonisation et à l'enseignement agricole, et ces demandes elle les fait aux législatures locale et fédérale. Cependant on est sourd à sa voix, on lui refuse même jusqu'à la nomination d'un comité des intérêts agricoles.

Dans la séance du soir, la Chambre s'est formée en comité des subsides et divers items ont été adoptés, entre autres celui de \$150,000 affectées à l'immigration, celui de

\$3,520,000 pour les travaux à exécuter sur le chemin de fer intercolonial ; celui de \$5,277,000 pour les canaux et divers autres items moins importants.

A propos de l'immigration, l'Hon. M. Pope dit que l'année dernière il a été dépensé \$48,000 pour le transport des immigrants, l'indemnité des agents, les frais d'impression, etc., mais que le Gouvernement veut, cette année plus que jamais, venir en aide à l'immigration.

Sur une question faite à l'Hon. M. Langevin, celui-ci répond que le chemin de fer intercolonial coûtera de dix-neuf à vingt millions de piastres. Il y en a près de seize millions dépensés.

Dans la séance du 16, M. Joly présente une résolution déclarant qu'il est expédient que le sucre de betterave soit exempt des droits d'accise pendant les dix premières années.

En proposant cette motion M. Joly ne fait qu'appuyer une pétition du Conseil d'agriculture de la Province de Québec, et certaines demandes faites par Ontario il y a trois ou quatre ans. Il ne traite pas la question au point de vue du libre-échange ni à celui de la protection. Tout ce qu'il demande, c'est que le Gouvernement n'entrave pas la création d'une industrie, qui a produit tant de bien dans d'autres contrées, en la frappant d'une taxe.

Il parle de l'énorme quantité de sucre importé dans la Puissance et démontre que la fabrication du sucre de betterave donnera un nouvel élan à l'agriculture et à l'industrie.

"Tous ceux qui s'occupent de la culture des récoltes-racines, dit-il, savent quels soins elles exigent. La culture de la betterave et la fabrication du sucre de cette plante devront employer un grand nombre de bras, ce qui empêchera cette grande émigration de nos jeunes gens qui quittent le Canada faute d'ouvrage."

En terminant, il fait ressortir les avantages particuliers que le Canada possède pour l'introduction de cette industrie et compare la fabrication du sucre avec les autres manufactures qui exercent une si mauvaise influence sur la santé et la moralité du peuple.

L'Hon. M. Tilley reconnaît l'exactitude des avancés de M. Joly, mais il demande de différer la discussion de ce sujet qui est d'une importance majeure, afin de pouvoir le considérer plus longuement.

L'Hon. M. Young dit que puisqu'il n'y a aucun droit d'accise imposé sur le sucre d'érable, il ne devrait pas y en avoir non plus sur le sucre de betterave. Les manufactures sont en trop petit nombre dans la Puissance ; nous sommes dans une infériorité marquée sous ce rapport et cependant nous avons des pouvoirs d'eau qui l'emportent en quantité et en force sur ceux de toutes les contrées de l'Univers.

M. L. Beaubien se prononce fortement en faveur de la protection des manufactures de sucre, afin de lui donner de l'élan et de doter le pays d'une immense source de richesse. La France a attaché une grande importance à cette fabrication, elle l'a protégée et a facilité son extension, nous devons au moins en faire autant.

"Un des grands avantages de cette industrie agricole, continue-t-il, sera non-seulement de diminuer l'émigration, mais encore d'augmenter l'immigration. Les émigrants quitteront la France, la Belgique, l'Ecosse et même la Russie pour venir s'établir en Canada et par ce moyen nous aurons ce dont nous avons besoin : des fermiers et des cultivateurs d'une grande habileté, et qui par leur exemple amèneront rapidement nos propres cultivateurs à améliorer leur système de culture."

Nous reconnaissons ici les véritables amis de l'agricul-